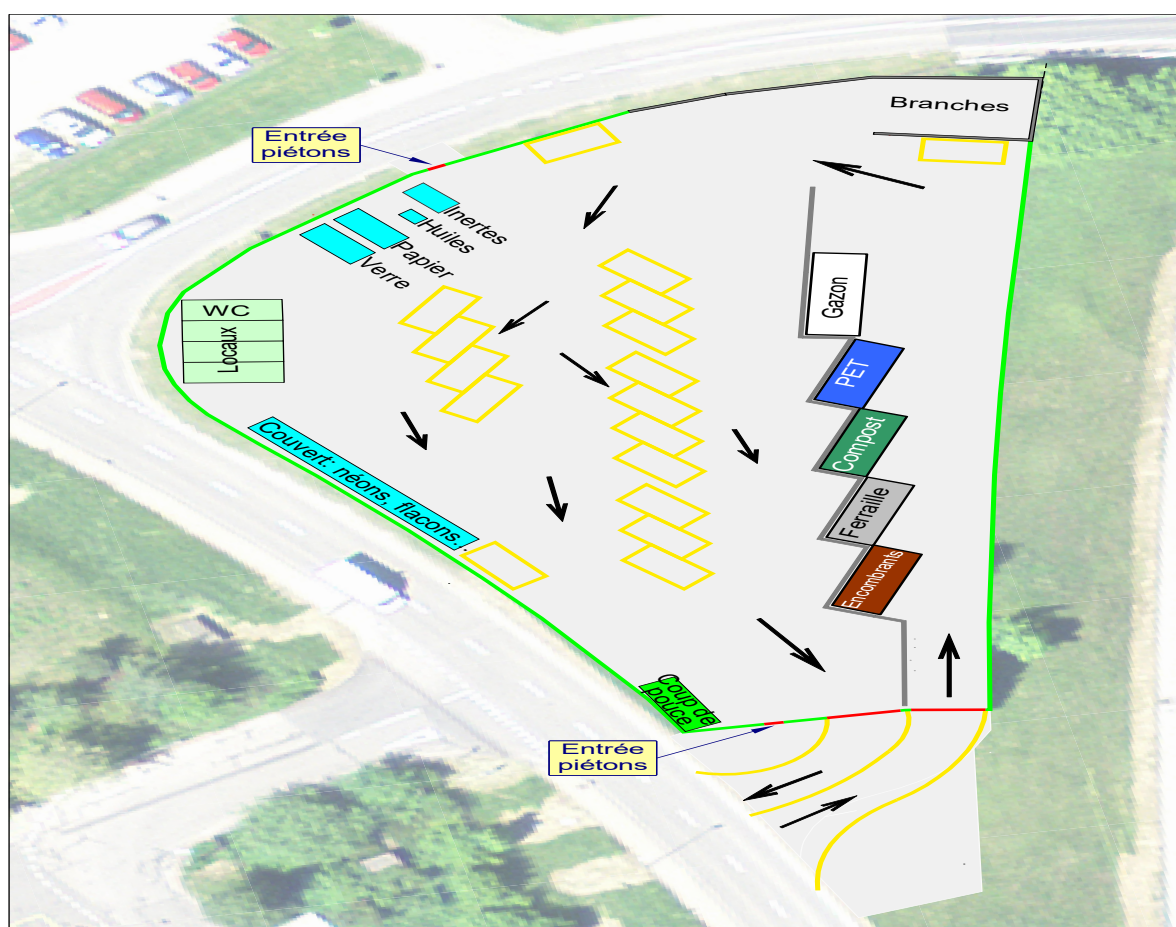




2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Granges-Paccot

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Badge électronique accès déchetterie

Un seul badge est remis à chaque ménage contre une caution de CHF 20.00 auprès de l'Administration communale. Veiller à ne pas le mettre près d'un téléphone portable sous risque d'être démagnétisé. S'il est abîmé ou perdu le dépôt ne sera pas rendu. La caution est remboursée lors de sa restitution.

Vignette/s-déchets

Principe

Dès qu'un nouveau citoyen s'annonce au guichet de l'Administration communale, il reçoit gratuitement l'équivalent de 18 vignettes-déchets par année.

- 1/2 vignette-déchets pour un sac de 17 litres
- 1 vignette-déchets pour un sac de 35 litres
- 2 vignette-déchets pour un sac de 60 litres
- 3 vignette-déchets pour un sac de 110 litres

Prix

CHF 3.00 la vignette-déchets

Point de vente

Les vignettes-déchets sont uniquement vendues à l'Administration communale.

Contact et infos

Commune de Granges-Paccot
Rte de Chantemerle 60
1763 Granges-Paccot
026 460 68 20
commune@granges-paccot.ch
www.granges-paccot.ch
lu, ma, me, je, ve 7.30 - 11.30
lu, ma, me, je 13.30 - 17.00
ve après-midi et veille de fête 13.30 - 16.00

Déchetterie intercommunale

Rte Pont de Chantemerle 1
1763 Granges-Paccot
026 466 23 16

Horaires de la déchetterie

Lu, ma, je, ve 15.30 - 18.30
Me 9.00 - 11.30 et 15.30 - 18.30
Sa 9.00 - 16.00 sans interruption

La déchetterie est fermée les dimanches, les jours fériés, ainsi que les 24, 26, 31 décembre, 2 janvier et 1er août.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2025

Calendrier

Granges-Paccot

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2		
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1	
V 3				4	2	
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20	18	15
L 20		17	17	21	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

Calendrier

Granges-Paccot

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale	5	3		5
S 5		2	6	4	1 Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15 Assomption	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21	19	16	21
L 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Papier et carton

A la déchetterie : vider dans la benne compactrice.
Journaux, brochures, livres, cartons, petits emballages cartonnés



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie : épluchures, pelures, marcs de café, fleurs fanées, plantes vertes (pas de reliefs de repas cuits). Compostées, ces matières servent ensuite d'engrais organiques pour les plantes



Déchets encombrants combustibles

Déposer à la déchetterie intercommunale les déchets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle de 110 litres à la déchetterie



PET

A la déchetterie : pour les bouteilles de boissons en PET, sauf celles de lait, vinaigre et huile. Déposer les flacons dans le conteneur, après avoir diminué le volume en les bouchonnant pressés



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)

A la déchetterie : laver les boîtes avant de les déposer dans le conteneur. L'étain et le fer sont réutilisés comme matière première



Bois

A la déchetterie



Flacons en plastique avec bouchon

A la déchetterie : pour les flacons autres que le PET. Déposer dans le conteneur ad hoc en les bouchonnant pressés. Sont exclus les plastiques mous tels que sacs en plastique ou gobelets à yaourt à



Déchets de jardin

A la déchetterie : petites quantités. Les gros volumes doivent être acheminés, aux frais du propriétaire, à Fricompost, Posieux, 026 401 04 50 (s'adresser préalablement à la Commune de Givisiez)



Appareils électr/électron.

Remettre au fournisseur lors de l'achat du nouvel appareil ou livrer gratuitement chez **Thommen, Route du Fer 10, 1762 Givisiez**, 026 460 75 80, www.thommen.ch* sinon à la déchetterie.



Verre

A la déchetterie : enlever les bouchons et couvercles et introduire dans les bennes selon la couleur. **Pas de porcelaine, de céramique, ni de verres plats qui sont à déposer dans la benne de déchets inertes**



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie en petite quantité : déchets de chantier inertes tels que pavés, plaques de jardin, briques, céramique, carrelages, tuiles, vitres, miroirs. **Le bois et le plastique ne sont pas des matériaux inertes**



Dépouilles d'animaux

Jusqu'à 250 kg, au **Centre collecteur des déchets carnés "SANIMA"**, Route de la Comba 50, Zone Châtillon Sud, 1725 Posieux, 026 519 01 05 / 026 305 22 75, du lundi au vendredi de 13:15 à 14:15, www.fr.ch/sanima.



Aluminium

A la déchetterie : laver les objets. **Ne pas mettre d'emballages en aluminium contenant du plastique ou du papier**



Vaisselle (porcelaine)

A la déchetterie : dans la benne des matériaux inertes



Pneus

Retourner au point de vente. Sinon, livrer contre paiement à la **Société fribourgeoise de recyclage SA**, Route de la Comba 50, 1725 Posieux, 026 401 25 15, ou à **Thommen, Route du Fer 10, 1762 Givisiez**, 026 460 75 80



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie : dans le conteneur ad hoc, **uniquement les capsules Nespresso**. L'aluminium de l'emballage est recyclé alors que le café devient de l'engrais



Cartouches d'encre pour imprimantes

A la déchetterie : remettre au préposé les modules de toner et les cartouches d'encre d'imprimantes. **Pas de déchets de bureau, ni de bouteilles pour toner**



Ferraille (objets métalliques)

Livrer gratuitement chez **Thommen, Route du Fer 10, 1762 Givisiez**, 026 460 75 80, www.thommen.ch Sinon les déposer à la déchetterie.



Gazon

A la déchetterie : en quantité raisonnable (petit véhicule). Quantités plus importantes : à acheminer à vos frais, à Fricompost, Posieux, 026 401 04 50 (s'adresser préalablement à la Commune)



CD

A la déchetterie : remettre au préposé



Véhicules

A livrer obligatoirement à la société **Thommen, Route du Fer 10, 1762 Givisiez**, 026 460 75 80, www.thommen.ch, collecteur cantonal des épaves de véhicules



Sagex

A la déchetterie : emballages sagex, polystyrène expansé, morceaux moulés ou chips (s'adresser au préposé s'il s'agit de chips). **Ne pas confondre avec les emballages qui ne peuvent être moulus en grains**



Déchets spéciaux des ménages

A la déchetterie : remettre au préposé les déchets tels que vernis, peinture, solvants, diluants, acides, détartrants et autres produits toxiques. Ces produits dangereux sont transportés et traités



Piles et accumulateurs

Au point de vente ou à la déchetterie. Ces déchets sont nocifs pour l'environnement et doivent être traités comme des déchets spéciaux. Les batteries de voiture sont également acceptées



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie : en petite quantité (**SAUF la graisse de coco qui doit être évacuée dans le sac d'ordures ménagères**)



Médicaments

A remettre dans une **pharmacie** ou éventuellement à la déchetterie



Tubes lumineux (néon) / LED

De préférence à échanger chez le fournisseur, sinon les déposer sur un support spécial à la déchetterie



Textiles et chaussures

A la déchetterie : lavés et emballés dans un sac fermé. Les textiles qui peuvent être réutilisés font souvent le bonheur d'autrui



Litière de chat

avec les ordures ménagères



Berlingots / Briques à boissons

Emballages cartonnés de lait, thé, jus de fruits ou autres liquides divers, avec les ordures ménagères

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Sont acceptés gratuitement

Gazon, branchages, déchets compostables et matériaux inertes en petite quantité, papier/carton, déchets encombrants, verre, flacons en PET et en plastique, huiles usées, alu, fer blanc, sagex, médicaments, pain sec, capsules de café et thé en aluminium, vêtements usagés, cartouches d'impression, déchets spéciaux, litières pour chats, piles, batterie, CD, néons et ampoules à gaz, ferraille, appareils électroménagers, frigidaires et congélateurs provenant des habitants de Granges- Paccot et de Givisiez.

Ne sont pas acceptés

Ordures ménagères, y compris **emballages en plastique** autres que les flacons, cartons à boissons de type « briques Tetra », pneus et autres épaves de véhicules, cadavres d'animaux et **litières de chats** ainsi que tous les déchets d'exploitation provenant de l'industrie, de l'artisanat, des commerces et des administrations.

COLLECTES DIVERSES

Plusieurs organisations d'entraide effectuent aussi certaines collectes au profit des plus démunis. Ces actions méritent un large soutien de la population, tant pour le but humanitaire qu'elles poursuivent que pour le service qu'elles rendent à une société de consommation malheureusement souvent portée au gaspillage. Il s'agit notamment de :

- **Coup d'Pouce** 026 484 82 40
- **Emmaüs** 026 424 55 67

Sur appel, ces organisations récupèrent à domicile meubles, vêtements, vaisselle, appareils électroménagers, articles de sport, livres, jouets, bibelots et autres objets en bon état, devenus inutiles à certains, mais pouvant encore servir à d'autres.

La **Fondation Intervalle** propose aussi le « LudoTroc » qui consiste à échanger des jouets. Route Saint-Nicolas-de-Flüe 22, 1700 Fribourg, 026 425 40 65.

La **Croix-Rouge**, la **Coopérative Textura**, **Terre des hommes**, la **Fondation Village d'enfants Pestalozzi**, l'**Association suisse des invalides**, l'**Aide suisse aux montagnards** ou **SoliTex** déposent régulièrement des sacs en plastique dans les boîtes aux lettres pour la récupération de vêtements et de chaussures.

Faisons-en aussi bon usage !

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères conditionnées dans des sacs-poubelles munis de vignette/s-déchets communale/s sont récoltées par KEVAG AG selon le plan de ramassage publié ci-contre.

Les **couches-culottes jetables** sont **ramassées gratuitement** dans des sacs transparents, en même temps que les ordures ménagères.

RAMASSAGE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont à déposer à la déchetterie intercommunale.

Un service de collecte à domicile (payant) le dernier jeudi du mois a été mis sur pied. Le formulaire se trouve sur le site www.granges-paccot.ch

VIGNETTE/S-DECHETS

Les sacs-poubelles doivent **obligatoirement** être munis de vignette/s-déchets :

- ½ vignette-déchets pour un sac-poubelle de 17 litres
- 1 vignette-déchets pour un sac-poubelle de 35 litres
- 2 vignettes-déchets pour un sac-poubelle de 60 litres
- 3 vignettes-déchets pour un sac-poubelle de 110 litres

Les vignettes-déchets de l'année en cours sont utilisables maximum jusqu'au dernier ramassage du mois de janvier de l'année suivante.